

"Urgences hospitalières en 2013 : des organisations différentes selon le niveau d'activité" - Études et résultats n° 906 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), mars 2015

02/03/2015

Cette étude rappelle que « les points d'accueil des urgences, répartis sur tout le territoire, sont majoritairement situés dans des établissements de santé publics ». Elle indique que leur organisation et leurs ressources « dépend surtout du volume de passages, du statut de l'établissement et de sa spécialisation ou non en pédiatrie. Les points d'accueil dont les ressources en matériel ou en personnel sont les plus importantes reçoivent le plus de patients. Le personnel des urgences dans les établissements publics est plus nombreux que dans les établissements privés ».

Consulter ici "Urgences hospitalières en 2013 : des organisations différentes selon le niveau d'activité" - Études et résultats n° 906 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), mars 2015